

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Il existe un art dans lequel les porteurs de projets excellent, c'est celui de l'omission pour ne pas dire de la dissimulation.

Le tableau ci-après reprend le Contexte éolien présenté dans l'Etude patrimoniale et paysagère pages 33 et 34 (pdf 36 et 37) en y apportant quelques précisions :

N°	Nom du parc	Commune	Nombre éoliennes	Hauteur (m)	Etat	Distance (km)	Echelle
P1	La Plaine de Thou	Rouillé 86	5	180	En instruction Refus 13/01/2026	2,05	Rapprochée
P2	Berceronne	Jazeneuil 86	3	165	Fonctionnement	2,46	Rapprochée
P3	La Plaine des Moulins	Boivre-la-Vallée 86	5	180	En construction Autorisé 30/11/2018	3,43	Rapprochée
P4	Saint-Germier	Saint-Germier 79	5	145	Fonctionnement	3,62	Rapprochée
P5	La Plaine de Beaulieu	Boivre-la-Vallée 86	4	200	En instruction Refus 23/01/2019	4,92	Rapprochée
P6	Pamproux	Pamproux 79	6	150 (4) 140 (2)	Autorisé	5,03	Rapprochée
P7	Lusignan II	Lusignan 86	1	145	En instruction Autorisé 17/03/2023	5,11	Rapprochée
P8	Lavausseau	Boivre-la-Vallée 86	5	180	En construction Autorisé 20/06/2018	5,15	Rapprochée
P9	Lusignan 1	Lusignan 86	3	123	En fonctionnement	5,46	Rapprochée
P10	Lusignan - Venours	Lusignan 86	1	123	En fonctionnement	5,92	Rapprochée
P11	Champs carrés	Rouillé 86	6	165	Autorisé 15/06/2018	6,53	Rapprochée
P12	La Naulerie	Les Forges 79	2	200	En instruction Autorisé 01/12/2022	7,15	Rapprochée
P13	Soudan Energies	Pamproux 79	5	150	En fonctionnement	7,37	Eloignée
P14	Champs Chagnots	Boivre-la-Vallée 86	3	155	En fonctionnement	7,92	Rapprochée
P15	Les Fontenelles	Coulombiers 86	7	138,50	Autorisé 29/10/2014	8,71	Eloignée
P16	Pamproux	Soudan 79	5	150	En fonctionnement	9,70	Eloignée
P17	La Croix de l'Erable	Saint-Sauvant 86	4	180	En fonctionnement	11,14	Eloignée
P18	La Plaine de Balusson	Soudan, Salles, Sainte-Eanne (79)	4	200	En instruction Autorisé 18/04/2024	11,50	Eloignée
P19	La Plaine des Molles	Saint-Sauvant 86	7	180	En fonctionnement	12,97	Eloignée
P20	Le Champvoisin	Fomperron 79	4	150	En fonctionnement	13,04	Eloignée
P21	Souvigné	Souvigné 79	5	123	En fonctionnement	19,16	Eloignée
	Les Grandes Brandes	Coulombiers 86	3	150	Autorisé 01/10/2025	Env.10,00	Eloignée
	La Chapelle	Boivre-la-Vallée 86	2	160	Refus 21/04/2026	Env.10,00	Eloignée

Pour minimiser le contexte éolien, l'aire d'étude rapprochée est limitée à 8 km dans laquelle sont dénombrés 14 parcs de 54 éoliennes.

Or la saturation visuelle s'évalue à 5 km et 10 km (Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France - MAJ février 2024).

Ce n'est plus 14 parcs mais **18 parcs** en incluant les deux oubliés, les Grandes Brandes à Coulombiers, et La Chapelle à Boivre-la-Vallée. On arrive à **69 éoliennes dans un rayon de 10 km autour de la ZIP de Mélusine.**

**Et dans les 20 km, ce sont 23 parcs et projets de 95 éoliennes!**

Ce qui est merveilleux avec les porteurs de projets, c'est que tout est possible. Les aires d'études évoluent au fil des documents, et en avançant dans la pièce n° 5, les projets éoliens sont présentés dans un rayon de 5 km et un rayon de 20 km autour du projet.

Reportons-nous dans la même pièce n° 05 :

Pdf 534 : *Illustration 119 : Localisation des parcs et des projets éoliens dans un rayon de 20 km autour du projet éolien de Mélusine*

Pdf 532 : **INVENTAIRE DES PARCS EOLIENS EXISTANTS**

« Les effets cumulatifs sont les effets associés entre le projet de parc éolien et des installations existantes de même nature, soit, d'autres parcs éoliens.

Le projet éolien de la Plaine de Mélusine est localisé au sein d'un important secteur de développement éolien. Au total, 11 parcs éoliens sont en exploitation au sein d'un rayon de 20 km autour du projet.

Le tableau suivant recense les parcs éoliens construits à moins de 20 km du projet.

Le parc le plus proche du projet de Mélusine est situé à **2,8 km** au Sud (parc éolien de Berceronne). »

**Mais le projet le plus proche est la Plaine de Thou à 2,05 km.**

Par ailleurs, **45 éoliennes** sont en fonctionnement dans les 20 km et **non 40, 39 sont autorisées et non 24** comme c'est affirmé page 309 (pdf 535) :

« La densité des parcs éoliens du secteur peut être considérée notable avec, dans un rayon de 20 km, 40 éoliennes en fonctionnement, et 24 autres éoliennes dont les projets ont été autorisés. »

Ces omissions dans le contexte éolien du projet peuvent conduire à influencer la décision administrative et nuisent à l'information du public, elles sont sanctionnées par la jurisprudence (CE, 1<sup>er</sup> mars 2023, n° 458933).

En conclusion : Cet exercice fastidieux d'inventaire des parcs et projets éoliens dans la zone d'étude, montre que malgré l'abondance de la littérature et les contorsions sémantiques, le porteur de projet ne peut arriver à nier la saturation de la zone d'étude du projet.

Ce projet ne pourra donc que se voir opposer un arrêté de refus.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY